

N° 1/2.18

[PRÉAVIS N° 40/11.17](#)

DEMANDE D'UN CRÉDIT CADRE DE CHF 1'028'000.00, SOIT CHF 286'500.00 EN 2018 ET CHF 741'500.00 EN 2019, POUR LE REMPLACEMENT DE DIVERS VÉHICULES ET ENGIN, AINSI QUE L'ACQUISITION D'UN NOUVEAU VÉHICULE UTILITAIRE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

La commission chargée d'étudier le préavis susmentionné s'est réunie le mercredi 22 novembre, à 18h30, dans la salle des commissions, au 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville de Morges.

Autour de la table étaient rassemblés les commissaires suivants : Mmes Eva FROCHAUX,

Ludivine GUEX, Anne STERN-GRIN et MM. Sylvain BOLLIGER, Bertrand GILLIARD, Jean-Bernard THULER (excusé le 22.11.2017) remplacé par M. Bastien Monney (également excusé le 22.11.2017) et François ENDERLIN, président-rapporteur.

La séance a commencé par quelques questions au sujet de certains points évoqués dans le préavis, suivie par des explications présentées à tour de rôle par MM. Jean-Jacques AUBERT, municipal, Alain JACCARD, chef de service, Eric HOSTETTLER, responsable de la voirie et Lionel ROMANENS, responsable technique bâtiments et infrastructures, piscine et patinoire.

La commission les en remercie.

2 DISCUSSION

Les réponses aux questions des commissaires ainsi que les explications données concernant les véhicules et engins sous rubrique, anciens ou à venir ont été claires et précises, à savoir :

Les petits trajets fatiguent davantage les véhicules et leur machinerie. Ils sont donc fortement sollicités et doivent s'arrêter, puis repartir constamment.

Cependant, l'entretien des véhicules se fait dans le garage de la voirie, bien équipé, ce qui leur donne un aspect de bon état, malgré la fatigue de leur mécanique.

Avec des véhicules qui prennent de l'âge, les réparations sont plus coûteuses et plus rapprochées.

Avant tout achat ou remplacement de véhicule, une réflexion est faite pour savoir si un autre véhicule, également prévu pour être remplacé, ne pourrait pas encore rendre service dans un autre dicastère.

En ce qui concerne les véhicules ou machines que la commune ne possède pas, il existe la possibilité de louer ces engins à d'autres communes, mais c'est plus souvent l'inverse qui se produit ; en effet, de petites communes moins bien équipées louent des machines à la Ville de Morges occasionnellement.

Lors de l'achat de nouvelles camionnettes ou machines, la priorité de la politique communale est de choisir les engins les plus écologiques, tout en restant dans des coûts/prestations/qualité proches de véhicules standards sur le marché actuel. Comme mentionné dans le préavis, les modèles fonctionnant au Gaz Naturel Carburant (GNC) avec Biogaz ou électriques seront privilégiés. La nouvelle automobile utilitaire pour les SI (n° 1) sera une fourgonnette à propulsion électrique. Le service souhaite ainsi tester ce type de véhicule, ce qui permettra par la suite de définir la politique communale en matière de véhicules électriques communaux. Si les conclusions sont positives, les véhicules n° 12 et 13 prévus pour l'achat en 2019 pourraient également être électriques.

Concernant la voiture en auto partage (n° 12), elle est utilisée par tous les services sur un système de réservation via outlook. L'utilisation de Mobility ne semble pas avantageuse car il s'agit de trajets sur le territoire communal. La commune a déjà un abonnement Mobility qui est utilisé principalement quand les employés communaux vont dans d'autres villes en transports publics et doivent rejoindre une gare à un point non ou mal desservi par les transports publics

Pour ce qui est de l'achat d'un nouveau véhicule pour les Services Industriels, aucun frais d'exploitation supplémentaire n'est à prévoir car ceux-ci seront compensés par la rationalisation du travail.

Le remplacement de ces camionnettes et machines permettra ainsi de réaliser des économies en frais d'entretien et de garantir une disponibilité en tout temps.

3 ASPECTS FINANCIERS

Les véhicules concernés arriveront tous en fin d'amortissement lors de leur remplacement.

Le montant cité dans ce crédit-cadre n'est pas forcément dévolu à être utilisé entièrement. Précédemment, il n'aurait pas été dépassé, mais s'en approche régulièrement.

Il s'agit de dépenses toutes taxes comprises, reprises également.

Serait-il possible d'acquérir des véhicules d'occasion ? La fiabilité d'engins neufs garantit un minimum de pannes et reste donc une solution moins onéreuse sur le long terme. Donc, pas ou moins de véhicules de secours, de remplacement, voire de location.

En outre, il nous a été répondu et démontré que pour une commune, l'achat direct était moins coûteux que faire des acquisitions par leasing ou location-vente entre autres.

4 VŒUX DES COMMISSAIRES

Les commissaires ont émis le vœu que la Municipalité mène une réflexion sur l'évolution en matière de mobilité électrique, afin de planifier et de proposer des mesures concrètes favorisant une mobilité la plus écologique possible.

Les commissaires ont également souhaité que lors de l'achat de la future balayeuse, une attention particulière soit portée à ce que cette dernière soit la plus silencieuse possible.

5 CONCLUSION

Les commissaires ne sont pas des spécialistes du domaine et le reconnaissent. Ils sont obligés de reporter leur confiance sur les professionnels qui ont démontré leur bonne connaissance du dossier; les chefs de services et la Municipalité avaient manifestement déjà réfléchi à toutes les problématiques qu'a soulevées la Commission.

Après avoir étudié le préavis, écouté et questionné les responsables du projet, la commission s'est unanimement ralliée aux conclusions du préavis.

C'est donc dans ce sens que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'028'000.00, soit CHF 286'500.00 en 2018 et de CHF 741'500.00 en 2019, pour le remplacement de divers véhicules et engins employés par les Services Infrastructures et gestion urbaine (INF) et Sports, bâtiments et environnement (SPO) et l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire;
2. de dire que le montant de CHF 181'500.00 sera amorti, en règle générale, en 10 ans à raison de CHF 18'150.00 par année, à porter en compte dès le budget 2019;
3. de dire que le montant de CHF 105'000.00 sera amorti, en règle générale, en 5 ans à raison de CHF 21'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2019;
4. de dire que le montant de CHF 531'500.00 sera amorti, en règle générale, en 10 ans à raison de CHF 53'150.00 par année, à porter en compte dès le budget 2020;
5. de dire que le montant de CHF 210'000.00 sera amorti, en règle générale, en 5 ans à raison de CHF 42'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2020.

au nom de la commission
Le président-rapporteur

François Enderlin

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 7 février 2018.

DÉTERMINATION
DE LA COMMISSION DES FINANCES
DU CONSEIL COMMUNAL

N° 1/2.18

DEMANDE D'UN CRÉDIT CADRE DE CHF 1'028'000.00, SOIT CHF 286'500.00 EN 2018 ET CHF 741'500.00 EN 2019, POUR LE REMPLACEMENT DE DIVERS VEHICULES ET ENGINs, AINSI QUE L'ACQUISITION D'UN NOUVEAU VEHICULE UTILITAIRE.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission des finances s'est réunie le 20 novembre 2017 pour examiner cet objet.

Pour l'étude de cet objet, les commissaires étaient les suivants : Mmes Céline ELSIG, Dominique KUBLER et Maria Grazia VELINI ; MM. Frédéric EGGENBERGER, Mathieu BORNOZ, François ENDERLIN, Patrick GERMAIN, Jean-Hugues BUSSLINGER, Bastien MONNEY, Marc LAMBRIGGER et Christian HUGONNET Président rapporteur.

La Commission des finances souhaiterait être informée des montants des reprises des véhicules lorsque cette donnée sera connue.

Détermination

C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission des finances vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

d'accepter les conclusions du préavis susmentionné.

Commission des finances
Le Président
Christian Hugonnet

Morges, le 12 janvier 2018